

**Journée technique du
Comité Français de Mécanique des Sols**
*« La pratique de la géotechnique : de l'étude
préliminaire au traitement d'un sinistre »*

Le point de vue de l'assureur

Olivier HENNO Service Ingénierie-Prévention d'AXA Entreprises IARD Construction

réinventons / notre métier



Les besoins, pour l'assureur, de prestations d'études géotechniques :

- I. Lors des études de conception
- II. Lors des travaux d'exécution
- III. Lors du traitement de sinistres
- IV. Pour la définition et l'évaluation de techniques nouvelles

Lors des études de conception (1/2)

■ Au stade des études géotechniques préalables

- Nous avons besoin d'identifier clairement les risques géologiques du site vis-à-vis du projet :
 - Dans le cadre des chantiers standards, les missions (G1) traitent souvent des points spécifiques (fondations, dallages, voiries...).
 - ☞ Nous avons besoin de connaître les risques potentiels relevant de l'adaptation au sol du projet. Même si tous ces aléas ne sont pas étudiés (cas d'une étude restreinte à certains éléments), cette première approche peut convenir pour l'identification des aléas majeurs.
 - Sur les chantiers à contexte géotechnique particulier (hydrologie, terrains médiocres, avoisinants...), conseiller et attirer fortement l'attention du Maître d'Ouvrage sur la nécessité d'une mission de type G2.
 - ☞ Lors de l'examen de dossiers (souscription : phase chantier (TRC), il arrive que certains ouvrages complexes d'adaptation au sol ne fassent l'objet que d'une mission G1, sans proposition de mission G2.

Lors des études de conception (2/2) /

■ Au stade des études géotechniques préalables

- Le traitement des contextes géotechniques simples. Le cas des chantiers de maisons individuelles.
 - ☞ Un certain nombre de constructeurs n'ont toujours pas la volonté de missionner un géotechnicien compte tenu du contexte concurrentiel.
 - ☞ Dans les faits, peut-on envisager des missions "adaptées" spécifiquement aux chantiers simples et/ou aux maisons individuelles ? (notamment en termes de couts?)

Lors des travaux d'exécution

- La supervision géotechnique d'exécution (mission G4) pour les ouvrages spécifiques ou peu courants
 - Nous avons besoin d'une alerte à l'issue de la première étape d'études géotechniques pour pouvoir recommander au maître d'ouvrage une mission G4:
 - ☞ bien cadrer la mission sur les éléments présentant des risques préjudiciables à la pérennité des ouvrages autant en phases provisoires que définitives.
 - ☞ L'accent doit être mis sur la réactivité et la prévention des aléas, en particulier durant la phase travaux.

Lors du traitement de sinistres



■ Diagnostics de sinistres

- les missions géotechniques de type G5 se limitent strictement à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques et relèvent d'une mission ponctuelle.
 - ☞ Ces missions sont quasi-systématiquement demandées dès qu'un problème géotechnique est identifié en cas de sinistre.
 - ☞ Mais pourquoi avoir limité le domaine d'intervention de cette mission ? Le géotechnicien étant souvent plus "sachant" que le client ? Dans la pratique nous demandons à aller au-delà de cette mission "ponctuelle" et "limitative" et nous poussons nos prestataires dans cette voie.
 - ☞ La difficulté est de trouver la juste mesure de cette vision globale et non plus limitative.

Lors du traitement de sinistres



- retour sur l'application de la norme NF P 94-500
 - Connaissance encore insuffisante par les acteurs de l'acte de construire de cette norme.
 - ☞ Encore de trop nombreux maitres d'oeuvres et de bureaux d'études techniques méconnaissent le contenu et les limites des missions et de leur enchainement .
 - ☞ Nécessité aux géotechniciens d'être plus didactiques sur le contenu de chaque mission et des conséquences que le choix de ces missions peut avoir dans la vie de l'ouvrage.
 - ☞ Comment gérer la pression du maitre d'ouvrage à la fin de la G12 ?

Pour la définition et l'évaluation de techniques nouvelles

- Encadrement et suivi des techniques innovantes (techniques non traditionnelles):
 - Nouveaux procédés de fondations
 - ☞ Nous sommes confrontés à l'émergence de nouveaux procédés de fondation (pieux vissés ou semelles superficielles armées en fibre métalliques, par exemple) dans le cadre de la souscription
 - ☞ Participation des géotechniciens aux commissions techniques spécialisés du CSTB (GS3)

- Encadrement des procédés liés aux énergies renouvelables
 - Géothermie horizontale, géothermie verticale
 - Conceptions, préconisations:
 - ☞ Nous avons besoin de prestations géotechniques spécifiques dans ce cadre particulier
 - ☞ Peut-t-on envisager des qualifications spécifiques au niveau de la mise en oeuvre, par exemple?
 - Sinistralité:
 - ☞ Quelles sont les solutions réparatoires envisageables vis-à-vis des différentes techniques, notamment celles utilisant ou tirant partie de la nappe phréatique?